[Peltier]

FR.3 26729
Case
FRC
23486

LA TROMPETTE DU JUGEMENT.

Tuba dirum ſpargens ſonum,

AU SALLON D'HERCULE.

Premier Septembre 1789.

THE NEWBERRY
LIBRARY

LA TROMPETTE DU JUGEMENT.

INTRODUCTION.

Il nous eſt enfin donné de reſpirer un moment: la ſaine raiſon a repris ſes droits; elle a reparu au milieu de cette réunion de citoyens, dont l'état attend ſon ſalut, quelqu'imparfaite & antiquement abſurde qu'ait été ſa convocation. L'emprunt proviſoire de quatre-vingt millions, cette nourriture politique de deux mois eſt votée; une tranquillité machinale va ſuccéder pendant ce tems au friſſon qui n'agueres s'étoit emparé de tous les cœurs. Ce leger tonique a déjà rendu la vie au royaume agoniſant; mais ne nous aveuglons pas ſur notre ſanté politique: une convulſion vive nous a agités, nous a affoiblis; un régime auſtere, un exercice

continu, peuvent ſeuls corroborer cette conſtitution après laquelle nous ſoupirons.

Si des vérités ſévérement exprimées dans un précédent opuſcule, ont ramené quelques eſprits foibles à leur devoir & aux principes dont ils n'auroient jamais dû s'écarter, j'ai quelque droit de me flatter que le même emploi du même courage produira encore les mêmes effets. Nous touchons à cette époque critique qui va fixer à jamais nos deſtins. Verſailles paroît être aujourd'hui l'axe ſur lequel roule la machine du monde. L'europe nous attend pour nous imiter ou nous baffouer. La renommée eſt là qui prépare ſes deux trompettes; incertain de laquelle elle fera uſage, j'oſe emboucher celle du jugement public, en attendant que celle du jugement dernier, de la ſanction générale, nous annonce notre réſurrection, & nous faſſe trouver dans notre malheureux pays un nouveau paradis terreſtre.

Je me ſuis long-tems demandé ſi dans une ſituation pareille à la nôtre, il étoit

de la prudence de répandre dans le Public des idées qui puſſent jetter un peu de défaveur ou de défiance ſur cette collection de Citoyens compoſant l'Aſſemblée Nationale, & formant dans l'anarchie, qui nous tyranniſe aujourd'hui, notre ſeul eſpoir, notre unique reſſource. Mais la voix du Patriotiſme s'eſt fait entendre à mon oreille, elle a fait taire toute conſidération étrangere, elle m'a crié que tout être penſant doit à la ſociété dont il fait partie la contribution de ſes idées. Qu'une ſeule ſoit utile, il a rempli ſon devoir, & payé ſa dette.

Malgré le reſpect que nous devons en général à une aſſemblée que nous avons formée nous-mêmes, à une aſſemblée, qui, dans une matiere ſi neuve pour elle, n'a encore fait que des fautes aiſées à réparer, j'ai cru qu'en lui indiquant ſes fautes, en lui préſentant les vices de ſa compoſition pour les réformer, on augmenteroit encore le reſpect & la confiance qui lui ſont dus. Mes yeux ſe ſont pro-

mené dans l'amphithéâtre national, j'y cherchois 1200 législateurs, j'y cherchois 1200 philosophes, j'y ai trouvé une grande masse de vertus, de lumieres, de talens; mais aussi combien n'y ai-je pas vu mêlés de pseudo-françois, de Welches, bardés des livrées du despotisme, & des titres de l'aristocratie; combien de Pontifes, conservant encore l'intolérance de la superstition, la morgue du prêtrisme sous le ridicule harnois de l'épiscopat, excroissances venéneuses, sangsues publiques, qui, depuis les tems les plus reculés, auroient voulu faire de la France un gouvernement *monachique*. Il n'est pas jusques dans ces Citoyens vraiment délégués pour représenter le Corps de la Nation, que je n'aie apperçu, parmi de grandes vertus, de grandes qualités morales & civiques; chez les uns, l'attitude de la foiblesse & de l'ennui; chez d'autres, la rouille des préjugés; chez d'autres, l'orgueil, la fureur & l'entêtement; ici, les

uns aux gages d'un Libraire, ſe bornant à rédiger des Journaux décharnés ; plus loin, d'aſſomans légiſtes ne ſachant ni parler, ni écouter avec dignité ; enfin, à peine ai-je pu compter dans cette noire Encyclopédie un petit nombre de légiſlateurs ; & il s'agit du deſtin de mille ſiécles. Les vertus privées de la plupart d'entr'eux n'ont pu détruire mon inquiétude ſur leur facilité à ſe laiſſer entraîner dans les pieges de la ſéduction, & à tout ſacrifier à l'impatience ; ma poitrine a grondé, en entendant pluſieurs d'entr'eux exiger, d'une maniere auſſi indécente qu'impérieuſe, la qualification de *Meſſeigneurs* de la part de leurs concitoyens, de leurs commettans : ma raiſon a refuſé de croire à l'infaillibilité d'une aſſemblée qui, toute impoſante qu'elle eſt dans ſa maſſe, n'en eſt pas moins bizarre dans ſes détails & dans la diſproportion de ſa repréſentation. Mon ame, juſqu'ici pareſſeuſement active, s'eſt réveillée, & moi auſſi, ai-je dit, je ſuis Citoyen, & moi auſſi je ſiégerai inviſible-

ment dans cette assemblée solemnelle, je me mêlerai à cette armée si barbarement recrutée, j'y viendrai escorté de l'opinion publique, je les envelopperai, je les concentrerai dans ce cercle aérien. Puissent mes efforts n'être pas infructueux, puisse le génie de la France me prêter son flambeau, puisse enfin cette même phalange, si jamais elle divaguoit dans sa marche, se rallier au son de la trompette du jugement public.

DU MODE

DE LA REPRÉSENTATION.

LE MODE ancien d'une triple repréſentation étoit vicieux, eſſentiellement vicieux, l'Aſſemblée l'a reconnu elle-même en ſe réuniſſant en un ſeul corps & en faiſant diſparoître les barrieres phyſiques que la ſéparation morale des trois Ordres avoit placées dans les précédens Etats-Généraux. Cependant ce mode ſubſiſte encore. Les mêmes individus, convoqués, à peu de choſe près, ſuivant l'uſage antique & ſolemnel, ſont reſtés dans l'aſſemblée générale, l'on y voit l'eſprit particulier de chaque ordre parqué, pour ainſi dire, dans telle & telle ſection du temple national, les décorations extérieures y déſignent, y notent l'homme qui, porteur du vœu de cinq cents François, contrebalance, par ſa voix, celle du repréſentant de cinquante mille ci-

toyens. L'eſprit public ſe traîne encore avec peine au-delà des corridors de ſéparation. Des noms ſurchargés de qualifications antipatriotiques ſemblent étouffer par leur volume & leur dignité factice le nom & l'opinion modeſte d'un orateur *roturier*. Auſſi pluſieurs publiciſtes, parmi leſquels je me fais un plaiſir de citer M. Briſſot de Warville, dans ſon plan de conduite pour les députés, auroient-ils déſiré qu'auſſi-tôt après la déclaration des droits de l'homme, l'aſſemblée, regardant autour d'elle, examinant de bonne-foi ſa compoſition, ſe fut diſſoute ſur le champ, fut retournée dans tous les bailliages élémentaires, & qu'on eût procédé à une nouvelle nomination commune, afin de faire une conſtitution exempte de préjugés & purgée de mauvais principes. Malheureuſement un tel plan, très-louable dans la ſpéculation, eût entraîné les plus grands inconvéniens dans ſon exécution. Le moindre retard dans l'œuvre de la conſtitution la mettoit en danger, les beſoins du gouvernement étoient preſſans,

les gens intéreſſés au mal, actifs, les citoyens les plus zélés pour le bien, obligés d'agir avec une ſage lenteur, il a fallu reſter aſſemblés comme on ſe trouvoit, réſiſter en maſſe aux eſcarmouches du deſpotiſme, & annoncer à la nation allarmée une force d'unité, ſur laquelle elle pût fonder ſes eſpérances. Juſques-là on ne ſauroit donner trop d'éloges à la conduite générale de l'aſſemblée; elle a fait plus, elle a renforcé cette confiance par la majeure partie de ſes arrêtés du 4 Août. Mais a-t-elle tout fait pour ne laiſſer dans les opinions aucun nuage? Non. Elle a oublié un point eſſentiel; mais elle peut encore réparer ſon omiſſion, je m'empreſſe de l'en prévenir. Liberté & égalité ſont ſœurs, les ſtatues de ces deux immortelles doivent toujours décorer l'autel de la patrie. Pour ne laiſſer aucun doute ſur l'application de la théorie des droits les membres de l'aſſemblée devoient ſe déclarer, ſe conſtituer les repréſentans de la totalité & non d'un ordre particulier de leur bailliage; & confondant en-

enſemble leurs pouvoirs, leurs inſtructions, leur maniere d'être, j'ai preſque dit leur coſtume, on devoit déclarer qu'il n'exiſtoit plus ſur les terres libres de France aucune *nobilité*, (car je ne me dégraderai pas au point d'employer un nom métaphyſique qui peut être l'apanage de tous les cœurs comme la dénomination d'un petit nombre ſeulement) une hécatombe générale de tous les titres, de toutes ces qualifications aujourd'hui inſignifiantes de comte, vicomte, marquis, duc & baron, auroit dû ſuivre, mais ſans rachat, l'extinction de la féodalité; les croix, les cordons, les crachats, hochets du deſpotiſme, auroient dû être enterrés ſous les fondemens de la ſalle, & ce ſcandale de la liberté étouffé à tout jamais & pour le préſent & pour l'avenir: les prêtres, les évêques, les préſidens, les colonels, les officiers généraux, en un mot, tous les membres de la puiſſance exécutrice, admis à l'honneur ſuprême de compoſer le pouvoir légiſlatif, auroient dû faire à leurs conſciences

& à la confiance publique, l'hommage, le ſacrifice de leurs places reſpectives. La vénération générale eut accompagné cet acte de patriotiſme, un nouveau pritanée ſe fut ouvert, où la gratitude françoiſe eut pris ſoin de ces héros modernes, & l'hiſtoire tranſmettant leurs noms immortels d'âge en âge, la poſtérité leur eut accordé les honneurs de l'apothéoſe.

Au lieu de cette perſpective ſublime, quel effroyable ſpectacle a ſouillé nos regards ! Le pourra-t-on croire, j'ai vu un membre du ſénat national, agent aveugle du pouvoir arbitraire, diſpoſer dans ces jours de ténebres l'inveſtiſſement de l'aſſemblée dont il étoit partie intégrante, placer ſes ſoldats à toutes les avenues, ériger lui-même les conducteurs qui appelloient les foudres tyranniques, entrer enſuite dans l'enceinte redoutable qu'il venoit de circonſcrire, & ſe bloquant, pour ainſi dire, lui-même, nous renouveller la ſcene de l'artiſte que le tyran de Sicile fit périr dans la machine ſupplicielle que ſa main avoit

conſtruite; il étoit réſervé au duc du Cha..... de donner à l'humanité dans cette circonſtance & dans l'exemple d'une vie ſans reproche, d'une loyauté, d'une pureté rares à la cour, la leçon cruelle que notre foibleſſe admet tous les extrêmes, & que l'eſprit humain n'eſt qu'un compoſé de contradictions.

Deſtitution néceſſaire des députés, dont les commettans ont à ſe plaindre.

L'aſſemblée nationale, en déclarant tous ſes membres inviolables & ſacrés, n'a pas eu ſans doute en vue de les déclarer incorruptibles & impeccables. L'opinion publique lui prescrit cependant depuis longtems des devoirs supérieux, auxquels il eſt bien étonnant qu'elle tarde autant à obtempérer; quels droits pourra-t-elle réclamer de la confiance de la nation, tant qu'elle verra ſiéger au milieu de l'aſſemblée les mêmes hommes qui ſe ſont fait un jeu de travailler à l'étouffer dès ſa naiſſance. Nouveaux hercules, les ſerpens d'Euriſ-

thée ſont autour de votre berceau ..... la colere de Junon veille encore.... & vous dormez, & nous vous regarderions ſans frémir du danger qui vous menace. Non, freres, non, une divinité plus puiſſante vous protége, vous couvre de ſon égide; c'eſt celle de l'opinion, entendez-la qui vous crie par ma bouche.

« S'il exiſte parmi vous un homme qui, » méconnoiſſant les droits de ſes ſembla- » bles, ait voulu ſe faire un jeu de les ſou- » mettre à une éternelle & honteuſe ſervi- » tude; qui, membre d'une des douze cor- » porations tyranniques qui nous retenoient » ſous les cent chaînes de l'ariſtocratie, » ait employé ſes veilles, d'abord à briſer » le trône de la royauté pour venir enſuite » inſulter à l'autel de la patrie; un françois » qui ſe ſoit mêlé à la ligue des ennemis de » la liberté françoiſe, qui, dans le nouvel » ordre projetté, ſe ſoit fait aſſurer le poſte » de dépoſitaire des loix impures que ſa » main coupable devoit tracer; un citoyen

» assez dénaturé pour opposer tous ses ef-
» forts au noble courage d'un fils vertueux,
» défendant la mémoire de son pere in-
» justement condamné, assez vil pour par-
» tager les fruits de la prostitution, as-
» sez impudent pour attaquer le génie
» de la vertu qui a osé supprimer la
» contribution que l'infortune publique
» payoit au vice, qui, épouvanté, déses-
» péré, ait pris la fuite, soit ensuite ren-
» tré dans votre sein & ait osé dire pour son
» apologie, qu'il n'avoit pas varié dans ses
» principes; s'il existe un tel homme, vous
» le reconnoîtrez à son teint vitriolique, à
» ses yeux vagabonds, à sa stature cour-
» tement ramassée; alors vous le cou-
» vrirez d'un tel nuage de mépris, que
» sa voix orageuse ne pourra plus se faire
» entendre, & sa figure sinistre qui pollu-
» roit le miroir de la vérité, ira, comme
» les fantômes de la nuit, se perdre dans
» les ténebres de l'oubli.

» Si vous y découvrez un intrigant, un

» courier

» courier du deſpotiſme, qui, envoyé pour » ſauver l'état ; n'ait galoppé que pour le » perdre ; miniſtre de la lubricité de nos » viſirs, agioteur miniſtériel, créateur de » chimeres.

» Si vous y découvrez quelque prêtre, » quelque nouveau Mathan déjà flétri par » d'anciennes liaiſons anti-nationales, mo- » dele d'impudicité, de cupidité & d'intri- » gues qui devroient être étrangeres à ſon » caractere.

» Si vous y découvrez un homme qui, » élevé dans le ſein de la philoſophie, après » avoir employé le flambeau de ſon talent » ſublime pour éclairer ſon pays, l'ait ral- » lumé pour eſſayer d'y porter l'incendie, » ſe ſoit jetté à corps perdu dans une ſo- » ciété corrompue, & qui ait prouvé par » des variations continuelles le danger de » l'eſprit, quand le cœur eſt ſans principes.

» Si vous y découvrez un homme noté » d'infanie, dont le cerveau fêlé ait encore » beſoin d'ellébore, dont la déraiſon notoire » exige les bains froids, qui, né ſujet du

» pape, oſe venir délirer ſur les droits des » françois.

» En un mot, quand vous verrez au- » tour de vous la corruption, la lâcheté » & la démence, entendez la trompette du » jugement qui vous avertit que vous de- » vez les chaſſer de votre ſein, parce qu'ils » dégradent la majeſté nationale; qu'un » murmure improbateur les avertiſſe qu'ils » doivent donner leur démiſſion, & rentrer » dans la ſociété parmi les aveugles & les » boiteux. S'ils s'obſtinent à lutter contre » cette opinion, alors la nation dont les » droits ſont impreſcriptibles, doit exercer » celui de deſtituer l'homme, qui, après » avoir eſſayé de remettre ſon pays dans les » fers, contrarie les principes régénéra- » teurs, & ſubſtitue ſon opinion particuliere » au vœu national; tous les bailliages de- » vroient donc en ce moment être raſſem- » blés en corps, pour ſurveiller leurs repré- » ſentans & les rappeller chaque jour au but » de leur miſſion; c'eſt le ſeul moyen d'ef- » fectuer la conſtitution d'une maniere ſo-

» lide, & de s'assurer d'avance de la sanc-
» tion universelle. »

Une autre considération doit encore déterminer la nation à se rassembler. Les élections portent en elles-mêmes tous les genres de réprobation; elles ont été faites avec une précipitation outrée; nulle liberté de penser n'avoit alors donné aux vrais talens le tems de se montrer; nulle liberté d'imprimer n'avoit permis de présenter à la patrie les enfans qui étoient dignes d'elles: ce mode d'élection par de premiers électeurs inconnu en Angleterre, en faisant appercevoir les députés dans un double optique, les éloigne encore de nous, les rapetisse, si je peux le dire; ce ne sont point nos hommes, mais les élus de nos élus; un tel ordre doit cesser aux prochaines élections: autrement la fortune, la ligue de deux corporations nombreuses feroient tout, & la liberté fuiroit: je ne doute pas que, si une mauvaise méthode n'eût pas été adoptée pour Paris, nous aurions eu quelques avocats

de moins & quelques calculateurs de plus : alors l'assemblée, pourvue des lumieres qui lui manquoient, n'auroit pas mis involontairement l'état à deux doigts de sa perte, comme elle vient de le faire par son ignorance sur les rapports de la finance avec la machine politique, & Paris ne se verroit pas aujourd'hui obligé d'envoyer des surnuméraires à ses députés.

Les cahiers actuels sont de toute nullité.

J'entends de tous côtés dire que l'on doit faire la constitution d'après le vœu exprimé dans les cahiers ; la raison me répond d'une maniere aussi énergique que rapide à cette objection.

Puisque nous convenons que les anciens usages tyranniques qui avoient reglé la convocation des états généraux ont été démolis avec les murs de la Bastille, celui des cahiers de chaque ordre ne peut pas plus exister, que l'ordre lui-même qui n'existe plus ; ainsi le cahier de la noblesse

& du clergé de Paris *extra muros*, n'eſt plus que le cahier du bailliage de la vicomté de Paris en entier. Encore une fois, qu'on ne perde pas de vue que le clergé eſt aujourd'hui repréſenté par le tiers & la nobleſſe; de même que le cordon bleu de tel bailliage repréſente l'homme du peuple ſon voiſin. Il n'y a que cette ſeule maniere de tolérer la repréſentation actuelle; autrement, le citoyen indigné de ſe voir, lui cinquante millieme, dérangé, immolé par l'intérêt particulier de cinq cents hommes qui auroient voix égale, peut & doit profiter de la clauſe de la déclaration des droits qui lui ordonne de réſiſter à l'oppreſſion; c'en eſt une véritable, & la raiſon dit, que la nation doit dans tous les bailliages ſe raſſembler immédiatement, confirmer, ſi c'eſt ſon vœu, la députation déjà faite; révoquer ceux des députés ſur leſquels on a des ſuſpicions, épurer l'aſſemblée nationale, exiger de ceux qu'on conſervera, la renonciation à toute dénomination privée, & leur donner de nou-

velles instructions fondées sur la raison & la philosophie, & sur-tout dirigées par ces sentimens nouveaux que la liberté nous a transmis, & que nous ne connoissions pas encore quand le ressort du pouvoir arbitraire, courbant toutes les têtes, comprimoit toutes les pensées. Je le répete, les cahiers du commencement de l'année ont été faits par des enfans, & sous l'influence des douze grands réquisiteurs de France, des douze grands escaliers de France, de tous les lacérateurs & de tous les donjons royaux : depuis lors nous sommes devenus des hommes, nous avons reconquis notre pays les armes à la main, il nous faut d'autres cahiers, & les anciens ne peuvent plus servir & valoir que pour ce qu'ils ont de raison.

Quel gouvernement faut-il donner à la France ?

La France est un pays libre, la nation fait les loix qui lui conviennent, elle ap-

pointe, elle délegue un de ſes membres pour les faire exécuter. C'eſt donc une république adminiſtrée par un citoyen ſuprême.

Comment nommera t-on un pareil gouvernement?

Les gens hériſſés de grec & de latin ſe perdent dans les différentes dénominations qu'on pourra lui donner.

La plupart diſent une monarchie, ce qui veut dire en grec le gouvernement d'un ſeul. Mais nous contribuons tous à faire ce gouvernement, & juſqu'à ce que l'on m'ait clairement défini ſi gouvernement s'applique à la puiſſance exécutrice ou à la puiſſance légiſlatrice, je n'admettrai point le mot de monarchie, qui nous raproche trop des idées du deſpotiſme.

Le mot *empire* s'éloigne encore plus de notre maniere d'être que celui de *monarchie.*

Le mot de *royaume* déſigne la propriété d'un roi, comme une ſeigneurie eſt la propriété d'un ſeigneur : or nous n'avons

aliéné ni nos biens ni nos personnes à notre délégué; donc nous ne sommes pas un royaume.

La loi faite & acceptée par tous est notre unique souverain; si on pouvoit employer ce mot sans heurter la grammaire, il faudroit dire, la France est un *loyaume*, ou si on trouve plus auguste d'y mettre un mot grec, ce sera le mot de *Nomarchie*, de *nomos*, qui veut dire loi.

La législation de tous, qui se commandent librement ce qu'ils doivent faire, pourroit encore s'appeller *panarchie*.

Mais sans s'amuser à toutes ces bagatelles d'érudition, sans discuter les mots techniques de *démocratie royale*, de *monarchie*, le fait consiste en ce que la France est un état, une société politique de vingt-quatre millions d'hommes libres & unis, faisant ses loix, & en confiant l'administration, l'exécution à un seul homme, qu'elle proclame son recteur ou son roi, à un homme qui devient alors le centre d'unité, à qui tout correspond,

qui dirige tous les leviers que la nation lui met dans la main pour le bonheur commun ; & la nation à ſon tour, pour ſon propre intérêt, entoure ſon ſiége royal, ſa perſonne, d'un grand éclat, d'un caractere ſacré, lui indique un conſeil pour l'aſſiſter dans ſes fonctions & être ſeul reſponſable de leur bonne ou mauvaiſe exécution, tandis que perpétuellement aſſemblée & repréſentée également, elle veille à ce qu'on ne porte aucune atteinte à ſes loix conſtitutives.

De la ſanction royale, de la balance des pouvoirs, & réſumé.

Doit-on donner au délégué ſuprême de la nation le droit de rejetter, de modifier & de ſuſpendre les actes dont le pouvoir légiſlatif lui confie l'exécution ; telle eſt la grande queſtion qui agite aujourd'hui tous les eſprits, qui cauſe tant de rumeur, excite tant de motions, & qui a exercé la plume de tant d'auteurs reſpectables.

On nous cite à ce ſujet, tantôt l'Angleterre, tantôt l'Amérique pour exemple. Je ne m'amuſerai pas à répéter ce que Delolme & ſon commentateur M. Mounier, ont dit ſur ce *veto* royal accordé au roi d'Angleterre; ils n'ont ſervi qu'à nous prouver l'un & l'autre que l'érudition n'eſt pas le génie, & l'embarras qu'éprouvent ceux qui font le métier de ſavant, depuis Monteſquieu juſqu'à eux, quand ils veulent expliquer le droit par le fait, le futur par le paſſé, & étouffer le raiſonnement par la mémoire.

Non, le roi ne peut avoir un droit de *veto*, un moyen d'empêchement, pour modifier, refuſer, ou même ſuſpendre la conſtitution que nous allons former. Il n'a pas plus de moyens de s'y oppoſer, qu'il n'en a eu de conſerver l'antique régime que les courtiſans & les parlemens appelloient la *conſtitution*. Le roi eſt à nous, nous l'avons conquis. C'eſt peut-être aujourd'hui le ſeul individu qui ne ſoit pas libre dans le royaume. Il n'auroit pas même

le droit d'abdiquer. Mais qu'il eſt néceſſaire, qu'il eſt urgent de briſer au plutôt ſes chaînes morales, & de rendre au pouvoir exécutif, qui eſt aujourd'hi ſans force, l'activité, dont l'abſence nous menace de nous replonger dans le cahos. Pour faire ceſſer cette inquiétude, cette fermentation, déclarez donc, à la face de la Nation, que la conſtitution ſe paſſera de la ſanction de Louis XVI. Faites taire ce murmure général, qui répete à tous les échos qu'il y a une ligue entre les prêtres, les nobles, les évêques & quelques hommes des communes vendus pour, en laiſſant le *veto* au roi, s'aſſurer la non-exécution des arrêts du 4 août. Quoique le roi en ait déjà ordonné l'exécution de la majeure partie, le trouble ne raiſonne point, la torche de la ſédition s'allume, & le flambeau de la ſageſſe s'éteint : ne cherchez point à diſcuter métaphyſiquement ſi le monarque, par cela même qu'il n'a pas pu être repréſenté dans l'aſſemblée nationale, puiſqu'il n'a voté dans aucun bail-

liage, quoique françois comme nous, baptisé & domicilié à Versailles, n'a pas le droit de concourir à la constitution que la majorité établira, par sa simple signature, quand même il seroit d'un avis opposé. Ne vous égarez point dans une telle subtilité ; enfin qu'on me pardonne la trivialité de la comparaison ; regardez le roi comme un jeune homme de famille, dont on arrange les affaires, & qu'on fait voyager à cet effet, après avoir exigé sa procuration en blanc. Il n'est pas en sa puissance de ne pas accéder aux délibérations de ses fondés de pouvoir. Il en est de même de notre bon monarque, pour peine des petites inquiétudes qu'il nous a causées par sa foiblesse dans le commencement du mois de juillet: condamnez-le par défaut, & bien vîte, à jouer le premier rôle du monde, je doute qu'il exige un jugement contradictoire ; à plus forte raison, qu'il en appelle.

Quant aux actes futurs du pouvoir législatif, c'est dans le recueillement le plus

profond, par des méditations soutenues, dans le silence de la nuit, que vous aurez à combiner la balance, l'équilibre des différens pouvoirs. Interrogez l'histoire; voyez les républiques de la Grece, de Rome & de Carthage périr, faute de l'avoir connu; rapprochez les pouvoirs législatifs, exécutifs & judiciaires; mettez-les sous l'abri d'une couronne qui les touche également sans les presser; que la voûte auguste, que supporteront ces trois colonnes, soit cimentée de maniere qu'elle serve également à porter Louis XVI, Neron, Frédéric, Tippo-saïb, Periclès, Ali-Bey, un magot de la Chine. Que notre gouvernement soit celui de la couronne, & en quelque maniere une couronarchie; qu'il soit tel que le roi disparoisse, puisque on craint chez un roi les impressions de la pâte charnelle dont il est pétri, les plis de l'étoffe humaine dont il est revêtu; qu'une maîtresse, un grand écuyer, un bouffon, un valet-de-chambre, cessent de jetter l'alarme dans une nation. L'histoire

de l'Angleterre ne vous fourniroit que des exemples imparfaits ; celle du Stathouderat vous offre une leçon terrible ; celle de l'Amérique vous offre des modeles achevés.

Qu'une assemblée de représentans du peuple qui seule peut & doit voter l'impôt, soit la partie fondamentale de l'édifice législatif; que cette machine peu compliquée, que ce pendule national se remonte, se réorganise de lui-même par un mouvement de rotation partielle. Que la fixation du court espace de temps qu'elle déterminera à l'impôt, à l'obéissance de l'armée, rassure l'assemblée des représentans contre l'influence de la seconde assemblée & contre la sanction royale appréhendée avec si peu de fondement, qui dès-lors au lieu d'être un *veto* quelconque, n'est, dans le fait, qu'un droit suspensif que nous devons établir nous-mêmes pour nous tenir perpétuellement en garde contre les impressions vives qui nous assiegent ; l'erreur n'entraî-

ne-t-elle pas ſouvent la ſageſſe, *& aliquando bonus dormitat Homerus.*

Juſqu'ici & dans les conſtitutions reconnues libres, la chambre des repréſentans ne paſſoit que pour la derniere chambre du pouvoir légiſlatif. Bien éloigné de cette idée, je ne balance pas à la déclarer le premier département; & ſi la chambre ſénatoriale dont je vais parler eſt indiſpenſable pour juger les crimes d'état; la cour des enquêtes, qui n'eſt autre que la chambre des repréſentans, doit naturellement être cenſée préexiſtante; elle repréſente la nation. La chambre ſénatoriale n'eſt que ſon émanation, & je ne conçois pas comment en Angleterre on a pu nommer premiere chambre la puiſſance créée, & ſeconde chambre la puiſſance créatrice.

2°. Qu'une aſſemblée auguſte, mais peu nombreuſe, l'élite de la nation, vraiment nommée par la nation, priſe dans ſes élémens, mais jamais élue par des aſſemblées compoſées, telles que les aſſemblées provinciales, dont les élus ſubſtitueroient leur vœu

particulier à celui de leur province ; qu'une telle réunion d'hommes âgés, vertueux, indépendans, nuls dans le département exécutif, qui ne pourroient jamais être nommés que pour un tems, & qui, en aucun lieu, ne pourroient être choisis directement ni indirectement par le pouvoir exécutif, compose une seconde chambre qu'on appellera *la chambre du sénat ;* cette chambre ne pourra avoir aucun droit à l'impôt, aura celui de proposer des loix, de sanctionner ou suspendre pour un temps déterminé celles de la premiere chambre, lorsqu'elle auroit à y faire quelques objections qu'elle seroit obligée de lui soumettre ; enfin le but principal de ce sénat, sa mission spéciale seroit de juger en dernier ressort toutes les accusations qui lui seroient portées par la chambre des représentans. Quant à la dénomination du pouvoir de ce sénat, partie essentielle de la législation, l'expression manque encore dans notre langue. En attendant un mot plus heureux, je proposerai ceux de pouvoir sénatorial, judiciaire-constitutionnel,

nel, pouvoir modérateur, pouvoir régulateur; car le mot de pouvoir judiciaire s'appliquant dans l'acception commune, à ce pouvoir qui juge un douaire, ou le vol d'un chapon, doit être distinct du pouvoir législateur, & la même dénomination pourroit confondre les idées. Le sénat formera donc la seconde chambre (1).

3°, Enfin, le pouvoir exécutif ou le pouvoir de la couronne, partie intégrante & nécessaire de la législation, qui seroit confié au roi, à qui on ôteroit autant que

(1) Qu'on juge par les circonstances actuelles de la nécessité d'établir un sénat dépositaire du pouvoir judiciaire, & de l'investir d'une force suffisante pour conserver la constitution que vous préparez.

Si des motions tumultueuses, semblables à celles qui agitent aujourd'hui Paris, occasionnoient une insurrection dirigée contre le pouvoir législatif & le pouvoir exécutif, ce qui compose la nation; si cette insurrection attaquoit votre constitution dans son berceau, il n'existeroit de moyens de s'y opposer que la force publique; & combien ne seroit-il pas dangereux, s'il n'étoit pas tempéré & gouverné par un pouvoir judiciaire constitutionnel.

poſſible tout moyen de corruption, en rendant ſes miniſtres reſponſables de leurs fautes, en n'admettant dans les deux premieres chambres aucun membre commiſſionné par le pouvoir exécutif; pouvoir qui d'ailleurs n'auroit jamais qu'un droit de ſurveillance & de ſuſpenſion ſur les deux autres chambres, qui n'en ſeroit que le dernier modérateur, expliquant auſſi lui ſes objections, lorſqu'une loi paroîtroit bleſſer la conſtitution : pouvoir qui d'ailleurs eſt toujours obligé de remonter à ſa ſource, pour redemander au peuple ſon premier principe vital, lorſque la moiſſon annuelle de l'impôt eſt conſommée.

Telle eſt la marche que l'opinion publique, que le jugement public ſemblent avoir ſanctionnés; elle s'écarte un peu des principes Dauphinois, mais elle ſe rapproche de ceux qui ont fondé la liberté ſur les rives de Maſſachuſett, & le Dauphiné peut s'enorguillir d'un aſſez grand nombre de merveilles de la nature, pour ne pas prétendre au privilége excluſif d'émerveil-

ler l'Europe de prodiges de l'art & de chef-d'œuvres de subtilités métaphysiques.

Je me résume, & comme le tems presse, je n'ajouterai plus que quelques mots, & c'est encore le jugement public dont je suis le héraut.

Rendez grace à cette combinaison fortuite d'événemens, qu'un prêtre appelleroit Providence, qui vous a donné la connoissance de l'imprimerie, de la bousole, & de l'équilibre des pouvoirs.

Tremblez d'une sainte peur lorsque vous aurez à organiser les assemblées provinciales; ne donnez point trop de droits aux élus; qu'ils ne s'éloignent que le moins possible de la masse génératrice; évitez l'aristocratie provinciale, elle enfanteroit bientôt un Thibault, un Raymond, un Conan, un Charles le mauvais, il ne nous faut pas même un *Jean le bon*. Divisez le plus possible ces formidables assemblées

provinciales; point d'électeurs qui éliſent de nouveaux électeurs. J'aimerois mieux un Richelieu que mille bourguemeſtres. Au lieu de rapetiſſer les hommes, en les claſſant comme on a paru le faire juſqu'ici, aggrandiſſez leur ame, s'il eſt poſſible de m'exprimer ainſi; que chacun ſe pénetre de la vénérable penſée qu'il eſt citoyen, qu'il eſt membre de la ſociété.

Ne faites-pas attention, ô mes amis, ô vous que je voudrois entourer du reſpect univerſel, à ces motions frivoles que vous paroiſſez appréhender. Soldats de la patrie, votre poſte eſt là, il faut y vaincre ou y périr. Quoi, diroit la poſtérité, ces mêmes hommes, qui alloient ſe faire tuer ſans broncher pour un Charles Albert, pour un Victor Amédée, qu'ils ne devroient jamais voir ni connoître, auroient craint quelques enthouſiaſtes, excellens citoyens dans le fond de leur cœur, & ils étoient protégés par une armée de cinquante mille hommes & par leurs vertus.

Défiez-vous de l'eſprit de burocratie &

de prétrocratie, qu'on voit avec peine siéger parmi vous ; arrachez la soutane du prêtre, le rochet de l'évêque & le ruban prétorien ; dépouillez le vieil homme, & qu'on n'apperçoive plus que le manteau du philosophe & la toge du sénateur.

Chassez de votre sein les marchands de poison qui souillent aujourd'hui votre temple, ou plutôt laissez ce soin à leurs commettans. Causez avec ce bon peuple qui vous a commis pour lui faire le noyau de la constitution, que seul il doit sanctionner ; que la confiance naisse de la familiarité ; sur-tout plus de messeigneurs, car delà à sultan il n'y a qu'un pas, &, Dieu merci, vous n'êtes pas encore à la Porte.

Jettez un regard françois sur ce trône jadis si couvert de clinquant & d'oripeau, dont la charpente dégarnie vous présente aujourd'hui le sublime tableau de sa nudité ; empressez-vous de le revêtir d'un foyer de chaleur, d'activité & d'éclat, qui embrase toute la sphere françoise, & donne à chacun la vie, le repos & le bonheur.

Contemplez, pénétrez-vous de l'image de cette bonne figure du reſtaurateur de la liberté françoiſe; voyez le complettant avec ſon vertueux miniſtere, la neuvaine virginale, unique dans les annales des gouvernemens; ſongez aux armes que le malheur auroit pu lui donner; empreſſez-vous de le proclamer ſur le bouclier de la loi; que l'huile ſainte de l'amour de 24 millions d'hommes libres brûle devant lui & conſume l'huile miſtique de l'ignorance ou de charlatanerie épiſcopale:

Ce monument honteux des druïdes gaulois;
Cette phiole, dépoſitaire
De l'huile qui donnoit à nos ſtupides rois
De la Divinité l'*ampoulé* caractere.

qu'on ne reconnoiſſe plus ſa préſence à un cordon, ni à un pigeon brodé, emblême de la ſuperſtition féodale & ſacerdotale; qu'un ſoleil de diamans obombrant ſa poitrine, annonce l'éclat du délégué, du modérateur du peuple françois, & diſtinguons ainſi le chef d'une nation, modele de l'hu-

manité, ſous l'emblême radieux du plus bel ouvrage de la divinité.

Je finis, car le tems me le preſcrit; les ſentimens divers qui agitent mon ame tous les ſoirs aux nouvelles de vos opérations, abſorbent toutes mes facultés. D'ailleurs peut-on écrire & differter ſur l'objet qui va être décidé d'un moment à l'autre? On parle aujourd'hui de la conſtitution, on l'arrête demain: le Citoyen, qui déſire recueilir & publier les opinions qu'elle enfante, doit les confier aux aîles du vent; le méchaniſme de leur communication, quelque rapide qu'il ſoit, eſt toujours trop long.

Qu'on excuſe donc dans ce premier jet la chaleur bouillante de ma plume, ſi la trompette du jugement public me dit qu'il a été favorablement accueilli, peut-être ſerai-je encore utile à mon pays, en y ajoutant quelques idées ſur les biens du clergé, & quelques développemens ſur la maniere d'éteindre la dette nationale.

Puiſſe cette réunion d'idées patrioti-

459

ques en appeller d'autres ! puisse une sainte conjuration démasquer tous les abus, ouvrir toutes les voies du salut, & nous conduire enfin au port si desiré !

F I N.